

exposa les besoins de ses missions d'Amerique, et la nécessité d'obtenir des secours réguliers et permanents.

M. Victor Girodon fut prié d'exposer à la réunion le plan de l'Association fondée par M^{lle} Jaricot; il raconte de quelle façon il mettait en pratique depuis près d'une année, l'organisation créée par elle, expliqua le mécanisme et le fonctionnement de l'Œuvre et, à l'appui, il montra le tableau de ses recettes depuis le 1^{er} juin 1821.

Les assistants applaudirent au système de M^{lle} Jaricot, système simple, ingénieux et déjà béni dans ses résultats. Prenant alors la parole, M. Benoit Coste s'écria :

« Si la réunion décide de former une Association en faveur des Missions, il faut qu'elle soit catholique, universelle, qu'elle embrasse toutes les parties du monde, aussi bien l'Asie que l'Amérique. »

L'Assemblée adopta cette proposition par acclamation et décida, sans discussion et à l'unanimité, que la nouvelle Association utiliserait l'organisation créée par M^{lle} Jaricot, par dizaines, centaines et mille associés, sans y rien changer, sauf à y ajouter un Conseil central directeur, composé de sept membres qui furent choisis sur l'heure.

MM. Benoit Co., comte d'Herculais, de Vernaz, de Villiers, de Varax, Didier-Petit et André Terret furent désignés comme membres de ce Conseil. M. de Vernaz fut élu président et M. Didier-Petit, secrétaire; on leur adjoignit MM. Terret et de Villiers pour préparer le règlement de l'Association future.

Dans une seconde séance, tenue le 25 mai 1822, le Conseil adopta le projet de règlement élaboré par sa Commission, et comme on avait obtenu l'approbation de l'autorité épiscopale, il fut procédé aussi à la nomination d'un Conseil diocésain composé de sept membres, chefs de division, chargés de centraliser les souscriptions. Furent choisis : MM. Victor Girodon, Tissot, E. Arnaud, C. Casati, A. Bonnet, comte de Loras, et Périssé aîné, qui, pour la plupart, faisaient partie de l'Œuvre de M^{lle} Jaricot.

Comme toutes les âmes humbles qui n'ont en vue que la gloire de Dieu, Pauline-Marie, à dater de ce jour, cessa de diriger sa propre Association, devenue l'Association de la Propagation de la Foi. Elle se borna à faire rentrer les cotisations arriérées, et les envoya, comme les précédentes, à la caisse du Séminaire des Missions Étrangères, le 10 décembre 1822. Ce dernier versement fut de 2147 francs, et les diverses sommes recueillies par M^{lle} Jaricot pendant les trois années où elle dirigea seule son œuvre s'élevèrent ensemble à 7959 fr. 35.

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher ces chiffres modestes du compte rendu de l'Œuvre pour l'année dernière : « Les aumônes, en 1892, ont atteint pour la France le chiffre consolant de 3,913 560 francs. L'Amérique du Nord vient ensuite avec 440,449 fr. Si nous revenons à l'Europe, nous trouvons : l'Allemagne, 425,225 fr. 50; la Belgique, 378,477 fr. 88; l'Italie, 346,760 fr. 92; l'Alsace-Lorraine, 298,177 fr. 78; puis les Îles Britanniques, l'Espagne, etc., en finissant par la petite principauté de Monaco, qui donne 1,650 fr.

En France, c'est dans le diocèse de Lyon que les offrandes atteignent le chiffre le plus élevé : 479,164 fr. 56. Paris vient ensuite avec 219,620 fr.

Philéas Jaricot, qui avait aidé sa sœur de ses conseils, apprît avec plaisir la nouvelle expansion de l'Association de la Propagation de la Foi et s'efforça